

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du jeudi 12 juillet 2018***

Date de convocation	6 juillet 2018
Date d'affichage	6 juillet 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	46 (dont 11 pouvoirs)
Votants	46 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 juillet à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de Gréez sur Roc, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, M. Stéphan CALIC (représentent M. André ROULLIER), M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARME), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Jacky TACHEAU), M. Yves GOULLIER, M. André-Pierre GUTTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB, M. Daniel LAUGER (représentant M. Éric BARBIER et ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. Claude GRIGNON), Mme Pascale LEVÊQUE, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre CIRON), M. Jannick NIEL, M. Philippe PASQUIER (représentant M. Christian LANDEAU), M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Sylvie PEAN (représentant M. Bernard MALLET), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Michel ROUAUD, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Cécile KNITTEL), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Éric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Sophie DOLLON, M. Claude GRIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Cécile KNITTEL (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHE), M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU (représenté par M. Philippe PASQUIER), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PEAN), Mme Camille MORIN-BURRE, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER (représenté par M. Stéphan CALIC), M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Jacky TACHEAU (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Daniel LAUGER), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Gérard CLEMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Affichage : 18/07/2018

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : VENTE À PAIEMENT DIFFÉRÉ
DES DIFFÉRENTES PARCELLES COMMERCIALISABLES SITUÉES
DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DU GAILLON À LA FERTÉ BERNARD**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 alinéa 6,

Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 relative à la définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,

Vu les délibérations favorables des communes de :

- Avezé en date du 24 avril 2018,
- Beillé en date du 23 avril 2018,
- Bouër en date du 30 mai 2018,
- Champrond en date du 7 juin 2018,
- Cherré en date du 30 mai 2018,
- Cherreau en date du 16 mai 2018,
- Cormes en date du 3 mai 2018,
- Courgenard en date du 16 mai 2018,
- Dehault en date du 17 mai 2018,
- Gréez sur Roc en date du 24 mai 2018,
- La Bosse en date du 14 mai 2018,
- La Chapelle du Bois en date du 25 avril 2018,
- La Ferté Bernard en date du 30 mai 2018,
- Lamnay en date du 26 avril 2018,
- Le Luart en date du 23 avril 2018,
- Melleray en date du 4 mai 2018,
- Préval en date du 31 mai 2018,
- Prévelles en date du 25 juin 2018,
- Sceaux sur Huisne en date du 2 mai 2018,
- Souvigné sur Même en date du 4 juin 2018,
- Saint Jean des Echelles en date du 22 mai 2018,
- Saint Maixent en date du 29 mai 2018,
- Saint Martin des Monts en date du 30 mai 2018,
- Saint Ulphace en date du 15 mai 2018,
- Théligny en date du 27 avril 2018,
- Villaines la Gonais en date du 31 mai 2018,
- Vouvray sur Huisne en date du 12 juin 2018,

emportant approbation des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques à la majorité qualifiée,

Vu l'avis du service des domaines n° 2017-72132V0561 en date du 25 octobre 2017,

Vu le rapport du Président présenté par M. André-Pierre GUITTET, Vice-président en charge de l'Economie, agriculture, emploi et formation,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Affichage : 18/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RAPPELLE que, conformément aux délibérations susvisées, le principe d'une cession à paiement différé a été validé pour les parcelles à commercialiser.

EST INFORME que pour la Zone d'Activités du Gaillon située sur la commune de La Ferté Bernard, la cession porte sur la parcelle suivante :

Numéro	Surface (en m ²)	Prix de vente HT
AB 299	5 564	8 €
Total	5 564	44 512 €

DECIDE l'acquisition de cette parcelle par la CCHS dont les références sont indiquées ci-dessus pour une surface totale de 5 564 m² (sous réserve le cas échéant des opérations de bornage) au prix de vente de 8 € HT/m², soit un total de 44 512 €.

PREND ACTE que :

- cette cession est une vente à paiement différé,
- le paiement du prix par la CCHS à la commune pour cette parcelle se fera selon le rythme de commercialisation de la zone,
- le transfert de propriété de ladite parcelle prendra effet au 1^{er} janvier 2017 conformément aux exigences de la loi NOTRe.

MANDATE l'étude de Me Parrat à La Ferté Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président ou la 1^{ère} Vice-présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 12 juillet 2018

Pour extrait conforme

Le 13 juillet 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Affichage : 18/07/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180712-D_12_07_2018_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2018

Affichage : 18/07/2018